

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Football: débuts réussis pour le Sporting Club Nyanga en D3 Estuaire

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

Le coup d'envoi du championnat D3 de la Ligue de football de l'Estuaire (LFE) a été donné vendredi au stade de Nzeng-Ayong par le secrétaire général du ministère des Sports, Frédéric Ndonga. En présence d'un riche parterre d'invités. En match d'ouverture, Sporting club Nyanga a battu sur le fil Badji FC (2-1). C'est Brice Edzang de Badji FC qui a trouvé le chemin des filets en premier (18e minute). Avant de voir Junior Makosso (30e) égaliser sur penalty plus que généreux accordé par l'arbitre, Tanguy Mebiame (30e).

Au retour des vestiaires et en dépit de la domination de Badji FC, les hommes de la Nyanga vont faire la différence par Stan Mounziengou (52e). Dix minutes plus tard, le directeur de la partie va priver Badji FC d'un penalty tout à fait évident, le jeune Claude Lysias Nseghe Na ayant été irrégulièrement stoppé dans la surface de réparation. Pis, Tanguy Mebiame va brandir un carton jaune à l'endroit de la victime.

Un arbitrage scandaleux aux yeux de ce spectateur dans les gradins qui, au final, fera les affaires des Nynois.

Les autres résultats de la 1re journée. ACL/Élite: 2-1, APO/FFAL: 0-2, Aston Villa/Littoral FC: 2-2.



Photo: DR
Le SC Nyanga n'a pas raté ses débuts.

Le CGP ferme sur les modalités de participation

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

C'EST en sa qualité de président du Comité de gestion provisoire (CGP) de la Ligue de football de l'Estuaire que Serges Thierry Biyoghe Ebobola a convoqué un point-presse jeudi dernier à quelques jours du lancement du championnat D3 de l'Estuaire. Il est notamment revenu sur les modalités de participation qui ont mis hors course le Cercle sportif de Libreville (CSL) et l'Académie des Étoiles de Libreville (AEL), le champion sortant.

" Notre premier critère pour jouer en D3 était de remplir le cahier des charges, car il est très important pour nous que les clubs, anciens comme nouveaux,

s'arriment à la norme. Notamment avoir les statuts et un règlement intérieur, un récépissé du ministère de l'Intérieur, un agrément technique du ministère des Sports, un médecin et, en dernier ressort, il fallait payer intégralement les frais d'engagement qui s'élèvent à 500 000 francs CFA avant la date butoir prévue au départ le 30 septembre 2022 par le CGP puis, avec l'accord des présidents des clubs, repoussée au 5 octobre suivant. Les clubs qui se sont manifestés après le 5 octobre n'ont donc pas été pris en compte cette saison ", a précisé le président de CGP. Faisant allusion ici aux deux clubs précités. Avant d'annoncer que faire adopter les nouveaux textes et code électoral sera le prochain challenge de son bureau.

AEL saisit la justice

PSNB
Libreville/Gabon

SUITE à l'exclusion de son club par le CGP de la LFE pour non-respect du cahier des charges, le président de l'Académie des Étoiles de Libreville (AEL), Térance Nze Bekale, a saisi un huissier de justice qui a déposé, le 11 octobre dernier, une sommation interpellatrice de 8 jours au président de l'entité organisatrice du championnat D3 de la LFE. Non sans avoir rejeté la version des faits présentés lors du point-presse animé par Serge Thierry Biyoghe Ebobola.

" Lors des réunions préliminaires avec les dirigeants des clubs de D3 que nous sommes, le président du CGP, ayant déclaré qu'il n'aurait curieusement trouvé aucune archive à la LFE, il était donc question pour les clubs voulant prendre part au championnat de déposer au préalable les dossiers juridiques et frais d'engagement de 500 000 FCFA au plus tard le 30 septembre 2022. Le président d'AEL que je suis va s'exercer ce 30 septembre et prévenir comme lors des saisons précédentes que le règlement des frais d'engagement se fera par virement bancaire avant le 10 octobre 2022. Et c'est à la date du 7 octobre qu'une tierce personne m'informe que le nom de mon club ne figure



Photo: DR
Thérance Nze Bakale a saisi la justice pour contester la mise à l'écart de l'AEL.

pas dans le calendrier de cette saison. J'ai appelé et interpellé au téléphone le président du CGP sur cette intransigeance, entendu que nous n'étions même pas encore au 10 octobre et que j'avais les 500 000 FCFA sur moi. Il m'a tout simplement signifié l'exclusion de mon club, pour non-paiement dans les délais. Et

à ce jour, je n'ai jamais reçu de notification sur cette décision ", souligne M. Nze Bekale que nous avons joint au téléphone samedi. Il dit vouloir compter sur la clairvoyance du CGP qui dispose de 8 jours - jusqu'à ce mercredi 19 octobre - pour s'expliquer face à l'autorité judiciaire ou surtout se raviser.



Photo: Prosper Sax Nze Bekale/L'Union
Serge Thierry Biyoghe Ebobola a confirmé la mise à l'écart des clubs hors cahier des charges